



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240329-DEL0220240328_1-DE

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2024

DEL02_2024_03_28

En exercice : 20
Présents : 16
Votants : 20

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, DE KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUEGAN Christian, FEBRAS José, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE DE MASIN Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : PROD'HOMME Anne-Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie.

Pouvoirs : PROD'HOMME Anne-Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, LE CAPITAINE Anne Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas, ANN Véronique donne pouvoir à PURENNE Myriam, PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Laurent DUVAL

Le maire informe l'assemblée :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2024 a été rédigé par Monsieur Ewen HERVO, secrétaire de séance.

Il appartient aux membres du Conseil Municipal présents de le modifier ou de l'approuver.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15;

➤ APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 février 2024.

ADOPTÉ : à 18 voix pour.

PJ : PV du 12.02.2024.

Fait à LANGUIDIC le 29 mars 2024

Le Maire,



Laurent DUVAL.